

DOSSIER DE PRESSE

PARC NATUREL URBAIN

La Métropole Rouen Normandie réinterprète
le champ de courses des Bruyères



Contact presse

Marion Falourd

Attachée de presse de la Métropole Rouen Normandie

marion.falourd@metropole-rouen-normandie.fr

02 32 12 23 16 | 06 16 21 38 54



métropole
ROUEN NORMANDIE

Le champ de courses des Bruyères constitue un vaste espace naturel de 28 hectares au cœur de la Métropole, prisé des promeneurs comme des sportifs. Afin de préserver ce poumon vert de la rive gauche à la charnière de 5 communes (Rouen, Sotteville-lès-Rouen, Saint-Étienne-du-Rouvray, Grand Quevilly et Petit-Quevilly), la Métropole Rouen Normandie va créer un parc naturel urbain qui bénéficiera aux habitants de l'ensemble de la Métropole.

Les orientations de la programmation du futur parc sont issues de la large concertation menée avec les habitants. Suite au concours de paysage, c'est le groupement MUTABILIS qui a été choisi pour opérer cette transformation très attendue dont les premiers travaux débiteront en 2017.

UN PROJET DE RÉINTERPRÉTATION DU PATRIMOINE EXISTANT

Un site paysager historique du territoire métropolitain

Le champ de courses des Bruyères a été pendant près de 140 ans un haut lieu du sport hippique en France et le plus important champ de courses du territoire métropolitain. Depuis 2005, les activités hippiques ont été transférées à Mauquenchy, au nord-est de la Métropole. Cet écrin vert a fait l'objet d'un certain nombre de réflexions depuis 2005 de la part des services de la Métropole et des communes, qui ont abouti à l'émergence d'un souhait partagé : reconverter ce site en un parc naturel urbain d'envergure, attractif, comprenant des usages de rayonnement métropolitain. Déjà desservi par le métro à l'Est, sa desserte sera améliorée par la réalisation de la ligne de transports en commun à haut niveau de service T4 à l'Ouest en 2018.

Un programme de parc co-conçu grâce des moyens de concertation innovants

Inscrite sur le long terme, la réflexion de l'aménagement du parc s'est déroulée en plusieurs étapes. Entamée dès 2005, elle a débuté par l'acquisition d'une culture commune en matière d'espaces naturels et de parcs de centre d'agglomération, grâce à l'étude de l'offre existante en France et notamment de quelques exemples de parcs remarquables. Élus, habitants mais également de nombreuses associations se sont mobilisées pour contribuer à la réflexion autour du projet du parc naturel urbain.

Plusieurs formes de participation à la concertation leur ont été proposées : des visites du site, des réunions publiques, des ateliers de travail, des réunions de restitution...

Ces différentes étapes ont eu pour but d'associer aussi longtemps que possible tous les publics pour prendre part à ce projet.



En amont des réflexions sur la reconversion du parc, une première phase de concertation « Imaginez votre parc » a été lancée d'octobre 2013 à septembre 2014, afin de définir le concept fédérateur du parc et son programme avec les habitants et acteurs du territoire.

La concertation de 2013-2014

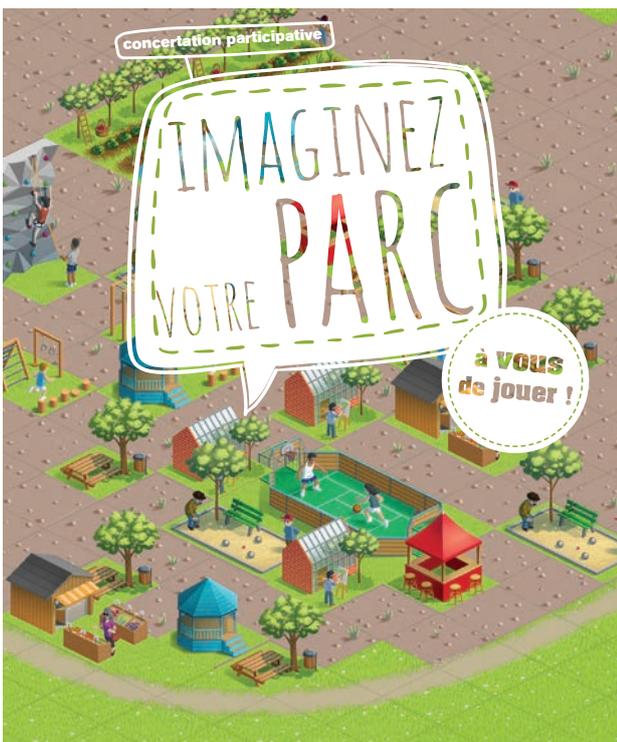
La concertation engagée se situait au début de la réflexion sur la reconversion du champ de courses en parc naturel urbain.

Cette année de concertation a été jalonnée de plusieurs événements et groupe de travail.

Elle a débuté par une manifestation sur site organisée par l'association « Champ de Courses des Bruyères Ensemble » au cours de laquelle la Métropole était présente pour exposer le dispositif de concertation.

Par la suite, 3 visites thématiques du site ont été organisées : une sur l'histoire du site, une sur le paysage et enfin une sur la biodiversité ; suivis par trois ateliers de travail : un atelier « du diagnostic aux enjeux », un atelier « des enjeux au projet » et un atelier « approfondissement du projet ».

Un atelier avec la « Cité Verlaine », quartier se situant au sud du parc, a également eu lieu, ainsi qu'un atelier intergénérationnel, afin de recueillir l'avis de tous les publics.



Un outil de concertation innovant et ludique au service du projet

L'ensemble des propositions qui ont été faites à l'issue de ces ateliers en termes d'aménagement pour le futur parc ont été reprises dans un « serious game » qui a été mis à disposition de la population de fin juin à fin septembre 2014 afin d'élargir la concertation et de recueillir un plus grand nombre d'avis sur les futurs équipements du parc.

À la manière de « SimCity », chaque participant pouvait construire en 2D son parc idéal, en utilisant les éléments mis à sa disposition correspondant le plus à ses envies : nature, jardinage, sports, loisirs, culture, ce qui a permis d'en faire notamment une analyse quantitative. Véritable succès avec plus de 800 parcs créés, cet outil de concertation inédit a permis de révéler l'aspect primordial que devrait conduire le parc : un espace « nature » dans lequel « sports » et « loisirs » devaient pouvoir se conjuguer. Il a également aidé à développer les équipements sportifs dans le futur parc : city-stades, agrès de plein air... La Métropole est l'une des premières collectivités à avoir développé un tel outil novateur et ludique dans un dispositif de concertation. De nombreux maîtres d'ouvrages reprennent désormais cette idée.



UN CONCOURS POUR SÉLECTIONNER UN PROJET PLURIDISCIPLINAIRE OUVRANT LE CHAMP DES POSSIBLES

À partir du programme du parc élaboré en co-construction avec les habitants et approuvé par les élus en Conseil Métropolitain du 15 décembre 2014, un concours pour sélectionner une équipe pluridisciplinaire de concepteurs a été lancé en janvier 2015. Les compétences souhaitées au sein de cette équipe reflètent les enjeux de l'aménagement du site : paysagiste, écologue, architecte, concepteur d'aire de jeux/artiste.

L'appel à candidatures s'est révélé très fructueux puisque 44 dossiers ont été déposés venant de la France entière avec des paysagistes de grande renommée (Grand Prix de l'Architecture et du Grand Prix du Paysage) ainsi que des candidatures européennes (dont 2 équipes espagnoles, 2 anglaises et 1 belge).

En juin 2015, 4 équipes ont été sélectionnées. Les candidats ont ensuite travaillé pour proposer un projet pour le parc naturel urbain devant respecter l'esprit de l'ancien champ de courses, les acquis de la concertation participative, et les enjeux propres à un grand parc de dimension métropolitaine (préservation de la biodiversité, conciliation des usages, qualité paysagère...) et faire révéler au parc une nouvelle identité.

Chacune des 4 équipes a eu l'opportunité de récolter les informations complémentaires nécessaires lors d'une séance de questions-réponses.





Un parc naturel urbain à l'image de son patrimoine naturel et historique

La volonté de réinventer le champ de courses des Bruyères ne pouvait s'envisager sans le respect de son passé historique, naturel et urbain. Le projet retenu se devait de respecter un esprit du parc défini par l'imaginaire, la convivialité, l'accueil, la pédagogie et la rêverie, devant se diffuser dans l'ensemble.

De grandes composantes thématiques du parc sont issues du site, ses caractéristiques intrinsèques (géographie, localisation, sol, biodiversité) et son histoire, ainsi que des propositions amenées par la concertation (habitants, services techniques et représentants politiques), à savoir :

- **L'écosystème** : le substrat de terrasse alluviale présent sur le site. Le projet préservera ce milieu et en favorisera l'expression.

- **Les emblèmes** :

- La mémoire de l'hippodrome qui se diffuse dans les aménagements, interventions artistiques et animations éventuelles;
- L'art, le design et la création qui permettent la création d'un univers original et confortent le rayonnement métropolitain ;
- Un socle de parc urbain pour répondre aux besoins des utilisateurs avec une offre de loisirs de plein air et un niveau de service pour assurer le confort d'usage et le sport (tant pour les pratiques libres que pour permettre l'accueil de deux terrains de foot synthétiques).
- L'agriculture innovante par l'accueil d'une ferme permacole de production, ainsi que de démonstration et de transmission afin de sensibiliser la profession agricole, le grand public et d'animer le parc.

Après présentation et analyse des 4 projets, un classement a été effectué selon les critères définis dans le règlement de consultation, à savoir : la qualité du projet, la biodiversité, la qualité de la réponse du projet au programme, la qualité de déroulement du projet et la compatibilité du projet avec l'enveloppe financière prévisionnelle affectée aux travaux.



« Le Champ Libre », une réinterprétation authentique et originale

À la suite de l'étude de ces dossiers, le jury a désigné le lauréat : le groupement MUTABILIS Paysage et urbanisme/Philippe MADEC/Ateliers 59/BERIM/OGE.

L'agence MUTABILIS a notamment réalisé le parc écologique Izadia à Anglet, le jardin des géants à Lille et le Mail François Mitterrand à Rennes.

Dans une perspective d'intensification des usages et de renforcement de l'attractivité du site, l'équipe de concepteurs a cherché dans la répartition des programmes et dans les propositions, un équilibre entre la vocation métropolitaine d'une part, l'approche et la perception locales, d'autre part.

Le parc du « Champ Libre » développera le concept du merveilleux tout en s'inscrivant dans une démarche contemporaine sur les questions de l'habité et du vivre ensemble.

Le projet intègre l'ensemble des composantes essentielles à la vie urbaine : lieu de découverte, de loisirs, de nature et d'agriculture innovante, en les construisant au cœur des quartiers. Ces composantes sont mises en valeur et développées par des créations artistiques qui font parties intégrantes du projet et seront disséminées au sein des éléments paysagers propices au dépaysement.

Ainsi, la forêt comestible en frange Est du parc avec ses bois, ses arbustes, ses fruitiers, ses vergers sera le lieu d'accueil de champignons en fonte de différentes tailles venant surprendre le promeneur, les clôtures matérialiseront le bois sous toutes ses formes : bois tressé et plessé, elles seront support d'expression et d'histoires à raconter.

Sur le chemin de points de vue, des créations artistiques autour des jumelles (série de vieilles jumelles hippiques...) renverront le promeneur au temps des courses hippiques. Les aires de jeux et le mobilier seront évocateurs de la mémoire du site et de son patrimoine naturel créant un lieu et une ambiance unique basés sur son histoire et ses richesses.

Ainsi le « Champ Libre » sera attractif pour tous, proposant des espaces de loisirs quotidiens en ayant le sentiment d'être un peu « hors la ville ».





Un belvédère bien intégré : le chemin des points de vue

Le chemin des points de vue est un chemin en platelage bois, légèrement surélevé par rapport au sol, il se faufile depuis la bande active derrière la haie de lauriers existants. C'est un chemin pour voir loin, pour voir près depuis lequel des plateformes hautes ou basses permettent l'observation et qui offre un cheminement sur le parc depuis ses milieux les plus ouverts, jusqu'aux plus fermés.

Les jardins creux

Nouveaux milieux, les jardins creux qualifient les franges Sud et Ouest, affirment et soulignent l'effet de balcon préexistant.

Les creux sont modérés, ils récoltent les eaux de ruissellement du parc et permettent de développer une végétation spécifique. Les chemins qui les traversent ou les longent sont légèrement décollés du sol et donnent le sentiment d'une promenade en lévitation.

Ces milieux sont riches et augmentent le panel des milieux du site. Plantés de bouleaux, aulnes et saules, ils développent en sous strate des prêles, et des fougères.

D'un point de vue faunistique, ils sont aussi très intéressants car ils ramèneront une faune totalement inexistante aujourd'hui dans le champ.

Des aires de jeu enchantées

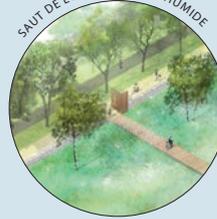


Une première aire, l'aire de jeu des casaques tire parti de l'idée de la corde issue du vocabulaire hippique et développe les motifs traditionnels des champs de course. Jeu de cordes, de grimpe et toboggans : elle renvoie à une évocation poétique et sensible de l'hippodrome.

Plusieurs zones de jeu sont travaillées en fonctions des âges et des séparations garantissent notamment un peu de tranquillité aux tout-petits.

Une deuxième, le labyrinthe du bois, invite petits et grands dans un univers féérique construit de structures végétales en bois tressés.

Un espace écologique de réserve



Au droit du chemin des vues prendra place l'espace écologique de réserve. La découverte des milieux rencontrés se fait par la vue, plus ou moins rapprochée.

La forêt comestible



Elément de paysage propice au développement de l'imaginaire, elle s'étendra le long la frange Est du parc, le long de la rue du Madrillet. La forêt comestible

regroupe plusieurs programmes orientés autour de l'art de cultiver, la récolte des fruits du milieu naturel.

Le pôle agricole

Le pôle agricole rentre dans la logique de la forêt comestible. Avec des parcelles de permaculture, ce pôle créera de l'échange et du lien entre les riverains et le cœur du parc.

Le pré-verger

Contigu au pôle agricole, le pré-verger est planté de fruitiers de plein vent de plusieurs variétés (variétés anciennes de pommes et de poires, mirabelliers et pêchers et pêchers de vigne etc.). Sorte de «verger conservatoire» c'est un lieu de promenade et aussi un lieu d'apprentissage sur les greffes, la taille, l'entretien...



La forêt jardinée

Cette forêt correspondant à l'épaisseur le long de la rue du Madrillet sera occupée par des jardins. La clôture du parc est à cet endroit subdivisée de façon à proposer une échelle intermédiaire, un espace ouvert à la rue, dont la limite est matérialisée par une barrière de lattes de bois de 1m de haut. Accessibles en dehors des heures d'ouverture du parc, les jardins développent du lien social, participent à l'appropriation des riverains et qualifient la façade de la rue du Madrillet.

Le pôle foot : le secteur sportif



Le projet fait du pôle foot un secteur à part entière du parc et non une enclave. Plutôt que de borner simplement les terrains et leurs vestiaires, le concepteur a travaillé

sur l'imbrication des formes, la logique de répartition des programmes et le nivellement.

La position des terrains de foot découle du :

- maintien de l'anneau central
- du principe des terrasses qui viennent assez naturellement structurer et intégrer les terrains à la pente.

Positionnés au Nord, ils articulent une partie du Champ Libre autour du sport, du mouvement, du loisir. Dans cette logique, le city-stade est positionné à proximité, des parcours sportifs avec agrès sont matérialisés le long de la limite boisée Nord et adoucissent le rapport au Nord.

D'un point de vue écologique, afin de sauvegarder les habitats remarquables existants, les parties de pelouses acidiphiles seront transplantées en plaque vers la réserve écologique située au Sud Est du parc.

La grande pelouse, les prairies et les bosquets



C'est un secteur important du parc d'un seul tenant et qui fait le lien entre le nord et le sud du site. Les différences de gestions apporteront de la richesse écologique

mais aussi richesse d'usages.

Il est capital sur un tel site d'offrir une surface à l'échelle pouvant accueillir et maintenir les usages « libres » qui ont lieu sur le site aujourd'hui. Jeux de ballons, zones de pique-nique, la grande pelouse est un espace destiné à l'expansion de tous.

En termes d'ambiance paysagère c'est ainsi une grande pelouse puis des prairies (fleuries, à pâture et sauvages) qui se déclinent sur un secteur parsemé de bouquets d'arbres sous lesquels la végétation spontanée est préservée offrant ombrage et aussi des fourrés supplémentaires pour la faune du site.

La bande active



Secteur situé au sud du parc, il fonctionnera de manière indépendante et sera ouvert 24h/24 contrairement au reste du parc. Il se compose d'un parvis d'entrée, du

bâtiment d'accueil du parc, d'un parking de 70 places et d'équipements sportifs et de jeux symboliques (jeu de dames, marelle...) La voie « l'allée du champ de course » est intégré dans le dispositif urbain. La perméabilité avec la cité Verlaine est intégrée au projet et passe notamment par la démolition du mur existant entre le parc et la Cité.

La bande active sera accessible 24h/24.

Le reste du parc sera fermé la nuit et ne sera pas éclairé.

UN INVESTISSEMENT IMPORTANT QUI EN FAIT L'UN DES GRANDS PROJETS DE LA MÉTROPOLE

Les études de projet, la mise au point de l'esquisse, la phase avant-projet et le projet auront lieu durant l'année 2016. L'association de la population sera de nouveau une composante du projet mais avec une approche différente du premier temps de concertation : chantiers participatifs, actions de co-construction sur site... Ces modalités sont à construire avec l'équipe de concepteurs.

L'appel à projets pour la ferme permacole sera attribué au printemps 2016. Le jury sera composé en mars.

L'aménagement du parc se fera au fur et à mesure. Certains espaces « de réserve », à vocation différée, feront d'ailleurs l'objet d'aménagements réversibles pour pouvoir accueillir ultérieurement des équipements, attractions ou composantes portées par des initiatives privées, sur différentes thématiques et fonctions (aire de jeux singulière, espace de restauration, pôle animalier, jardin artistique...).

La consultation des entreprises en charge des travaux du parc et les travaux d'aménagement auront lieu courant 2017 et s'étaleront sur 3 années.

Coût total des travaux : 13 millions d'euros TTC

Coût de fonctionnement du parc : 500 000€/an

Foncier : 1,4 million d'euros

Coût total de l'opération : 22 millions d'euros TTC

Subvention département : 6 510 752 €

Subvention Région : 5 580 645 €

Visite du futur parc naturel urbain

Dimanche 13 mars 2016 à 15h

Cette visite est proposée dans le cadre du mois de l'Architecture organisé par la Maison de l'Architecture en Normandie en lien avec la direction de l'Aménagement et des Grands Projets de la Métropole Rouen Normandie.

Rendez-vous devant l'entrée du champ de courses, avenue des Canadiens en face du Stade Diochon à Rouen. Gratuit, sans réservation.